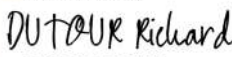


Compte de résultat

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	du 06/04/22 au 31/12/22 9 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS				
Production vendue	34 000	24 000	10 000	41,67
Total	34 000	24 000	10 000	41,67
CONSOMMATION M/SES & MAT				
Autres achats & charges externes	1 010	2 547	-1 537	-60,34
Total	1 010	2 547	-1 537	-60,34
MARGE SUR M/SES & MAT	32 990	21 453	11 537	53,78
CHARGES				
Impôts, taxes et vers. assim.	347		347	
Total	347		347	
RESULTAT D'EXPLOITATION	32 643	21 453	11 190	52,16
Produits financiers	100 000		100 000	
Résultat financier	100 000		100 000	
RESULTAT COURANT	132 643	21 453	111 190	518,30
Résultat exceptionnel				
Impôts sur les bénéfices	5 727	2 924	2 803	95,86
RESULTAT DE L'EXERCICE	126 916	18 529	108 387	584,97

Copie certifiée conforme à l'original

DocuSigned by:

 DF07C581D4C94AD...

A2M INVEST

Société à responsabilité limitée au capital de 566 000 euros
Siège social : 5 Place du marché, 42300 ROANNE
912 328 093 RCS ROANNE

**DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE
DU 24 AVRIL 2024**

**DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023**

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 126 915,68 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	126 915,68 euros
A la réserve légale une somme de Soit 5% du bénéfice	6 346,00 euros
Le solde soit la somme de	120 569,68 euros
Au titre de dividendes une somme de Soit environ 0,17 euro par part sociale	100 000 ,00 euros
Le solde soit une somme de	20 569,68 euros
En totalité au compte « Autres réserves » qui s'élève à	602,38 euros
Et qui s'élèvera après affectation à	21 172,06 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seront de 594 444,46 euros.

Il est précisé que le dividende mis en distribution, soit 100 000 euros, est éligible à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour.

L'associé unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables

célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune).

La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'associé unique reconnaît avoir été informé qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la Société, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant.

L'Associé unique décide la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

Distributions antérieures de dividendes

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé le montant des dividendes distribués depuis la constitution de la Société.

Exercice clos le 31/12/2023

Distribution de réserves décidées par l'associé unique le 20 octobre 2023

A hauteur de 17 000 euros soit 0,03 euros par part sociale en totalité éligible à l'abattement de 40%

Exercice clos le 31/12/2022

NEANT

L'Associé unique constate également que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

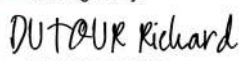
*FAIT par VOIE ELECTRONIQUE à la date indiquée pour chaque signataire lors du recueil de sa signature électronique tel que figurant sur la page récapitulative des signatures,
Des exemplaires numériques seront mis à la disposition des Parties,*

Certifié conforme
Associé Unique et Gérant
Monsieur Richard DUTOUR

DocuSigned by:
 DUTOUR Richard
DF07C581D4C94AD...

Copie certifiée conforme à l'original

Bilan actif

DocuSigned by:

 DF07C581D4C94AD...

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	567 050		567 050	567 050
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	567 050		567 050	567 050
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances				
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	134 377		134 377	24 348
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	134 377		134 377	24 348
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	701 427		701 427	591 398

Bilan passif

	31/12/2023	31/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	566 000	566 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	926	
Réserves statutaires ou contactuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	602	
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	126 916	18 529
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	694 444	584 529
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes diverses (3)		3 239
Avances et acomptes reçues sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 255	706
Dettes fiscales et sociales	5 727	2 924
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	6 982	6 869
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	701 427	591 398

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL A2M INVEST

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 701 427 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 126 916 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 14/03/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Copie certifiée conforme à l'original

DocuSigned by:
DUTOUR Richard
DF07C581D4C94AD...

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement - Fonds commercial - Autres postes d'immobilisations incorporelles Immobilisations incorporelles				
- Terrains - Constructions sur sol propre - Constructions sur sol d'autrui - Installations générales, agencements et aménagements des constructions - Installations techniques, matériel et outillage industriels - Installations générales, agencements aménagements divers - Matériel de transport - Matériel de bureau et informatique, mobilier - Emballages récupérables et divers - Immobilisations corporelles en cours - Avances et acomptes Immobilisations corporelles				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	567 050			567 050
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	567 050			567 050
ACTIF IMMOBILISE	567 050			567 050